RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIÈRES

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 044-214401002-20250630-20250630006-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 30/06/2025

Le trente juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 26/06/2025
Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 9 - Votants : 13 dont 4 pouvoirs

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Adjoints au Maire, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Benoît COUTEAU, Servane CHESNEAU, M. Richard LOPEZ

Absents excusés : M. Vincent CAILLÉ, donne pouvoir à Mme Linda GABORIAU
M. Pascal BOUTON, donne pouvoir à M. Stéphane ENTÈME
Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, donne pouvoir à M. Christian MAILLARD
Mme Gwladys BRANGER, donne pourvoir à Mme Françoise MÉNARD
Mme Hélène QUÉMÉRÉ
M. Sébastien BESSON

Absente : Mme Magalie RAVELEAU-DUAUT

Secrétaire de séance : M. Richard LOPEZ

2025-06-30-006 – Prêt relais de 600 000 €

Vu les articles L2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, dans le cadre de la construction de l'espacé santé Joséphine Thierry, que pour faire face au décalage entre la réalisation de dépenses et la perception des subventions et du fonds de compensation de la TVA, il convient de recourir à un prêt relais de 600 000 euros,

Considérant que ce prêt ne sera débloqué que sur présentation à la banque des justificatifs (notifications de subventions ou estimatif de FCTVA sur les travaux),

Considérant que les intérêts ne seront calculés qu'en fonction des montants débloqués par la banque,

Considérant la délibération n°2025-05-15-003 du 15/05/2025 qui autorise la souscription de ce prêt,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE DE RECOURIR** à un prêt relais de 600 000 € sur deux ans à taux fixe auprès du **Crédit Mutuel**

- **PREND** l'engagement au nom de la collectivité d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés

- **AUTORISE** Monsieur le maire à souscrire le prêt relais

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE MONNIÈRES

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 044-214401002-20250630-20250630006-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
M. Richard LOPEZ

Le Maire
Stéphane ENTÈME